

Conditions Générales de **Vente.**

Prix, engagement, durée et résiliation. Écrites pour être lues.

VENDEUR

Avita SAS · RCS Nanterre 829 834 316
57 rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret

CONTACT

contact@project1.club
project1.club/cgv

VERSION

Dernière mise à jour : 21/10/2026

ARTICLE 01

Qui vend

L'École Project 1% est vendue par Avita, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 829 834 316, siège : 57 rue Paul Vaillant Couturier, 92300 Levallois-Perret. TVA intracommunautaire : FR94829834316. Contact : contact@project1.club. En validant ta commande, tu acceptes les présentes CGV.

Si tu as souscrit avant le 21 octobre 2026, ton contrat reste régi par les conditions en vigueur au jour de ta souscription : celles du 19 octobre 2026 ([consultables ici](#)) et, avant cette date, [celles-ci](#).

ARTICLE 02

Ce que tu achètes

L'abonnement à l'École Project 1% donne accès, pendant sa durée, à : toute l'école en ligne (les cours, les ateliers et les lives, leurs replays lorsqu'ils sont disponibles, le coworking virtuel et l'espace d'échange entre membres) ; toutes ses formations en ligne, y compris celles qui paraîtront pendant ton abonnement, sur tous les sujets (psychologie, business, relations, philosophie...) ; l'application MY CEO ; des événements à Paris, à certaines dates (soirées, ateliers, rencontres), selon leur calendrier et dans la limite des places.

L'accès est strictement personnel, individuel et non transférable, réservé aux membres majeurs et à jour de paiement. L'École est un service de formation entrepreneuriale, de coaching et de développement personnel utilisant l'intelligence artificielle : ce n'est ni un service de soins, ni une thérapie, ni un dispositif médical, et elle ne délivre aucun conseil médical, juridique ou financier réglementé. Si tu traverses une période difficile, parles-en à un professionnel de santé — le 3114 répond 24 h/24.

Les résultats dépendent de ton implication : Avita est tenue d'une obligation de moyens.

ARTICLE 03

Prix et paiement

L'École se paie en ligne par carte bancaire, via notre prestataire Stripe, au choix :

- **Formule mensuelle : 99 € TTC par mois**, prélevés chaque mois, sans engagement.
- **Formule annuelle : 990 € TTC pour 12 mois**, payés en une fois.

En cas d'échec de paiement, l'article 7 s'applique.

Remises et offres promotionnelles. Avita peut accorder ponctuellement une remise, un tarif préférentiel ou une offre promotionnelle sur les prix ci-dessus. Une remise ne porte que sur le PRIX : elle ne modifie ni la durée de ta formule, ni les conditions de reconduction et de résiliation de l'article 5, qui restent inchangées. Elle ne s'applique pas rétroactivement à un abonnement déjà souscrit. Le prix effectivement réglé figure sur

ta facture : c'est lui qui fait foi. Lorsqu'une offre précise que son tarif est garanti, ce tarif t'est maintenu tant que ton abonnement n'est pas résilié, reconductions comprises ; sinon, en cas de reconduction, c'est le tarif en vigueur à l'échéance qui s'applique.

ARTICLE 04

Commande, accès immédiat et droit de rétractation

Ton accès à l'École est ouvert dès la validation du paiement. C'est l'objet même de l'offre : tu obtiens sur-le-champ l'école en ligne, ses formations, l'application et l'ensemble des contenus.

En conséquence, au moment de ta commande, tu demandes expressément l'exécution immédiate du contrat et tu reconnais perdre ton droit de rétractation de 14 jours, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, qui écarte ce droit pour la fourniture de contenus et de services numériques sans support matériel exécutés immédiatement. Cette demande et cette renonciation se font par une case à cocher dédiée au moment du paiement, et te sont rappelées sur ta facture, envoyée par email.

ARTICLE 05

Durée, reconduction et résiliation

Formule mensuelle. Elle est sans engagement : elle se poursuit de mois en mois jusqu'à ce que tu la résilies.

Formule annuelle. Elle est conclue pour 12 mois. À leur issue, elle se reconduit tacitement par périodes de 12 mois, au tarif en vigueur ; avant chaque reconduction, tu es informé par écrit de ta faculté de ne pas reconduire, dans les conditions de l'article L.215-1 du Code de la consommation.

Résiliation. Elle se fait par simple email à contact@project1.club, depuis l'adresse utilisée pour ton abonnement, avec un préavis de 7 jours. Formule mensuelle : l'abonnement s'arrête à la fin de la période mensuelle en cours à l'expiration du préavis. Formule annuelle : une demande reçue au moins 7 jours avant l'échéance prend effet à cette échéance ; à défaut, à l'échéance suivante. Un accusé de réception t'est adressé.

Résiliation anticipée pour motif légitime. Pendant les 12 mois de la formule annuelle, le contrat peut être résilié de manière anticipée en cas de motif légitime dûment justifié : décès, maladie ou hospitalisation de longue durée rendant l'usage de l'École impossible, situation de surendettement reconnue par la commission compétente. La demande est adressée à contact@project1.club avec le justificatif correspondant. La part du prix correspondant à la période non courue t'est alors remboursée au prorata des mois entiers restants.

ARTICLE 06

Règles de vie de l'École

L'École repose sur un cadre exigeant. Sont interdits : les comportements agressifs ou hostiles, le harcèlement, la diffamation ou le dénigrement, les propos illégaux, la perturbation volontaire du fonctionnement de l'École, et le partage d'accès. En cas de manquement, Avita adresse un avertissement ;

en cas de manquement grave ou répété, le membre peut être exclu. L'exclusion pour faute ne donne droit à aucun remboursement des sommes déjà versées.

ARTICLE 07

Impayés

En cas d'échec ou de retard de paiement, ton accès peut être suspendu jusqu'à régularisation. Tu disposes de 30 jours pour régulariser ; pendant ce délai, l'abonnement reste actif et les sommes échues restent dues. À défaut de régularisation, Avita peut résilier l'abonnement à tes torts et exiger les sommes échues restant dues, le cas échéant par voie de recouvrement.

ARTICLE 08

Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus de l'École (application, cours, ateliers, formations, ressources, marque) est protégé par le droit de la propriété intellectuelle. Ton accès est personnel : toute reproduction, diffusion ou exploitation commerciale est interdite. Ce que tu produis avec l'École (ton projet, tes contenus, tes données) reste à toi.

ARTICLE 09

Garanties légales

Tu bénéficies de la garantie légale de conformité des contenus et services numériques (articles L.224-25-12 et suivants du Code de la consommation) : l'École doit être conforme à sa description et fonctionner correctement pendant toute la durée de l'abonnement. En cas de défaut, écris à contact@project1.club — mise en conformité, réduction de prix ou résolution selon les cas prévus par la loi.

ARTICLE 10

Responsabilité et disponibilité

Avita met tout en œuvre pour assurer un accès continu à l'École, sans garantir une disponibilité ininterrompue (maintenances, mises à jour, pannes de prestataires). La responsabilité d'Avita ne peut être engagée pour les décisions que tu prends dans la conduite de ton projet : tu restes seul maître de tes choix d'entrepreneur.

ARTICLE 11

Données personnelles

Tes données sont traitées conformément à notre [Politique de confidentialité](#), qui fait partie intégrante de la relation contractuelle.

Ton diagnostic et l'équipe. À la fin de ton diagnostic d'entrée, une fiche de synthèse est transmise à l'équipe qui prend contact avec toi : ton objectif chiffré, ton projet, une note et deux phrases sur chacun des trois fronts mesurés — psychologie, relations, stratégie — et l'angle à aborder avec toi. Elle sert à préparer cet échange, et à rien d'autre. Tes check-in au jour le jour, les prénoms de tes proches et le détail de tes analyses n'y figurent pas. Le détail figure à l'article 9 de la [Politique de confidentialité](#).

ARTICLE 12

Médiation et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de difficulté, écris-nous d'abord à contact@project1.club : une solution amiable sera toujours privilégiée. Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tu peux ensuite recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève Avita : CM2C — Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, cm2c.net. La saisine n'est recevable qu'après une réclamation écrite auprès de nous restée sans solution. À défaut d'accord amiable, les tribunaux français sont compétents.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 21/10/2026 · AVITA SAS — PROJECT 1%